



REGLEMENTATION MARCHANDISES DANGEREUSES

Formation initiale / recyclage Transitaires

SANS la Classe 7 (radioactifs) - Catégorie 3 IATA 1.5.A OACI 1.4

Objectifs du module :

Permettre de :

- Identifier les M.D.
- Appliquer la réglementation M.D.
- Établir la documentation obligatoire
- Contrôler l'application des dispositions en vigueur

Public et prérequis :

- Taille du groupe : maximum 12 pers.
- Type de public : personnel des transitaires chargé de l'expédition des marchandises dangereuses
- Prérequis : bonne maîtrise du français oral et écrit

Modalités techniques et pédagogiques :

- Face à face pédagogique
- Documents remis : brochure papier
- Intervenant : selon disponibilités

Suivi et évaluation :

- Modalités de suivi : formation recyclage tous les 24 mois
- Modalités d'évaluation : test d'aptitude à l'issue du stage – 80 % de réussite au minimum
- Document d'évaluation de satisfaction
- Attestation de présence / Diplôme certifiant individuel

Modalités de déroulement :

- Durée : initiale : 4 jours – 28 heures
recyclage : 2 jours – 14 heures
- Date et lieu : à convenir

Programme :

Contenu détaillé

différencier les responsabilités entre l'expéditeur, l'agent fret et la compagnie aérienne

comprendre la philosophie générale des marchandises dangereuses

identifier les Marchandises Dangereuses qui sont soit

- interdites au transport par air
- autorisées au transport par fret aérien selon la réglementation, ou
- exemptées selon la réglementation

identifier les neuf classes de Marchandises Dangereuses ainsi que les divisions

reconnaître d'éventuelles Marchandises Dangereuses non déclarées

savoir lire la liste alphabétique des M. D. et appliquer les informations qu'elle contient

appliquer les prescriptions d'emballage et les instructions d'emballage spécifiques, vérifier que l'utilisation d'un emballage correspond aux limitations indiquées sur le colis

connaître les incompatibilités entre certaines classes de produits

contrôler le marquage et l'étiquetage des colis de Marchandises Dangereuses selon la réglementation

vérifier la « Déclaration de l'expéditeur de Marchandises Dangereuses, indiquer les informations nécessaires sur la lettre de transport (LTA)

appliquer les divergences des Etats et des Exploitants

connaître les mesures d'urgence en cas d'incident

AIR CONSULT – 246, chemin du Crêt – 01170 GEX

☎ 04 50 41 52 42 – ✉ fabienne.fourques@airconsult-bf.com

www.air-consult.fr – SAS au Capital de 8000 Euros – Siret 42870560200012 - TVA FR26428705602